



## COMMUNIQUE N°009/CREFDL/CN.VM/CN/2024

### Non à l'entrave au contrôle parlementaire

**Kinshasa, le 23/11/2024** : Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL), a suivi avec intérêt l'action de contrôle parlementaire de quelques députés nationaux initiée contre le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics. Cette initiative complète le travail de contrôle citoyen effectué par CREFDL, sur la gestion des projets « *Kinshasa zéro trou* » et « *Tshilejelu* ».

CREFDL rappelle que la situation des infrastructures en RD Congo reste dramatique, alors que le Trésor Public a décaissé près **d'un milliard de dollars américains** les trois dernières années sans apporter des solutions aux problèmes.

Pour s'assurer de son aboutissement, CREFDL poursuivra le monitoring de cette initiative parlementaire et n'hésitera pas à dénoncer tout acte de corruption ou d'entrave porté contre cette motion de défiance en cours. Les députés nationaux sont donc placés devant leur responsabilité.

Ainsi, CREFDL invite le bureau de l'Assemblée Nationale à suivre la procédure prévue par les articles 146 de la Constitution, 24, 183, 208 alinéa 4 et 235 de son Règlement Intérieur, statuant sur la question de motion de défiance à charge d'un membre du Gouvernement.

Valery MADIANGA

Coordonnateur national